

PLAN D'ACCÈS

ESAT DE LA MAULDRE,
3 chaussée Saint Vincent
78580 Maule

01 30 90 97 41

esatdelamauldre@hestia78.fr



EN TRAIN :

N Épône - Mézières

Maule



ESAT de la MAULDRE

Edition 2023

Livret appartenant à :

Remis le :



Livret d'Accueil



SOMMAIRE

Le mot de la directrice	P3
L'association HESTIA	P4
Présentation de l'ESAT de la Mauldre	P7
L'organigramme et l'Equipe pluridisciplinaire	P8
Les activités professionnelles	P14
Les prestations médico-sociales	P15
Le fonctionnement	P18
L'admission	P27
L'application de vos droits	P29
Les sigles	P33
Contacts de l'ESAT	P34
Le plan d'accès	P36

A l'issue de notre entretien, l'ESAT de la Mauldre, propose de m'accueillir en stage :

Du _____ au _____



CONTACTS

ASSISTANTE DE DIRECTION
Mme Marie-Astrid MUNOZ

Pour prévenir de votre absence, d'un changement de situation ou toute question d'ordre général.

01 30 90 97 41 // 07 55 62 86 56

ma.munoz@hestia78.fr

DIRECTRICE
Mme Sylvie SCOTTE

Pour prévenir en cas d'extrême urgence en dehors des heures d'ouvertures de l'ESAT.

06 89 33 18 94

s.scotte@hestia78.fr

CHARGÉ D'INSERTION ET DE FORMATIONS
M. Stéphane MALLET

Pour échanger, prévenir en cas de changement d'organisation dans le cadre d'un stage en entreprise, ou d'une M.A.D.

07 48 15 45 54

s.mallet@hestia78.fr

COORDONNATRICE DES PROJETS ET PARCOURS
Mme Aurélie LAPOUGE

Pour échanger, prévenir en cas de changement concernant votre accueil lors du stage à l'ESAT ou une question sur votre projet.

06 21 06 03 00

a.lapouge@hestia78.fr



LE MOT DE LA DIRECTRICE

Vous avez décidé de rejoindre l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) De La Mauldre pour commencer ou poursuivre votre carrière professionnelle.

L'équipe d'encadrants, vos collègues et moi-même sommes ravis de vous accueillir dans cet établissement.

Nous espérons que vous y trouverez un lieu d'épanouissement et vous garantissons être mobilisés pour répondre à vos projets professionnels et défendre vos droits.

Ce livret a pour but de vous présenter le plus simplement possible le fonctionnement de l'ESAT.

Nous vous souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans votre parcours.

Bien à vous.

Sylvie Scotté, la directrice.



Président : Monsieur Yves DOÏNEL
Trésorier : Monsieur Christophe POINSATTE
Secrétaire : Monsieur Charley BALTZER
Directeur Général: Monsieur Gilles NION

L'Association « **HESTIA78** » a été créée suite à la fusion, le 1er Janvier 2022, entre l'association ALTIA Mauldre et Gally et l'Association CONFIANCE Pierre Boulenger

Adresse du siège social administratif :
7/9 rue Camille Claudel
78450 Villepreux

Vous pouvez adhérer à notre association gestionnaire.
Pour ce faire, nous vous remercions de prendre contact avec M. BALTZER, secrétaire de l'association.
Email : charley.baltzer@wanadoo.fr

Contact HESTIA : siege@hestia78.fr
l'association gère 16 établissements accompagnant des enfants et adultes en situation de handicap.

Les Sigles

ARS : Agence régionale de santé
CDAPH: Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CVS: Conseil de la vie sociale
ESAT: Etablissement et service d'aide par le travail
MDPH: Maison départementale des personnes handicapées
CAJ: Centre d'Accueil de Jour
FAM: Foyer d'Accueil Médicalisé
FDH: Foyer d'Hébergement
FDV : Foyer de Vie
IME: Institut Médico Éducatif
SAVS: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile
MAD: mise à disposition
C.A: congé annuel

LA CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS



L'ESAT de la Mauldre, s'engage à faire respecter l'ensemble des 12 articles présents dans la charte des droits et libertés.

Un exemplaire facile à lire et à comprendre vous est expliqué et transmis lors de votre arrivée,

Votre signature atteste de la prise de connaissance de ce document.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement indique les principales modalités concrètes d'exercice de vos droits et obligations.

Un exemplaire facile à lire et à comprendre vous est expliqué et transmis lors de votre arrivée, votre signature atteste de la prise de connaissance de ce document.



PRÉSENTATION DES STRUCTURES HESTIA

12 structures qui accompagnent des adultes.

Dont 4 ESAT :

ESAT de la Mauldre : situé Maule. Il accompagne 78 travailleurs.

ESAT des Clayes : situé aux Clayes sous Bois. Il accompagne 81 travailleurs.

Esat Le Chêne 1 et 2, : situés à Rambouillet. Il accompagne 100 travailleurs

ESAT Le Perray : situé au Perray-en-Yvelines. Il accompagne 65 travailleurs

7 FOYERS :

Foyer Le Prieuré : Foyer d'hébergement proposant un accueil collectif et un service appartement, situé sur la commune de VILLEPREUX -45 places

Foyer du Bois Mesnuls : Foyer la Vallée (FH) proposant un accueil collectif et des logements en ville, et Foyer la Montagne (foyer de vie) situé à MAULE, 39 places FH et 22 FDV

Foyer Maison Carnot : Foyer d'Hébergement situé à RAMBOUILLET.
40 places

Foyer Les Patios : Foyer d'hébergement situé aux ESSARTS-LE-ROI

Foyer Camille Claudel : Foyer de vie et foyer d'Accueil Médicalisé, à VILLEPREUX pour des personnes de plus de 40 ans. 56 places+ 5 externes (FV). 20 places + 2 accueils temporaires (FAM)

2 SERVICES DE JOURS :

1 SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), situé à RAMBOUILLET, 75 places pour 125 personnes accompagnées.

1 CAJ : Centre d'Accueil de Jour LA CASCADE, situé à RAMBOUILLET.
24 places pour 45 personnes accompagnées

3 STRUCTURES qui accompagnent des enfants et adolescents :

IME Le Castel : Institut Médico Éducatif situé à GAZERAN, 62 places

IME Le Moulin : situé aux ESSARTS-LE-ROI

SESSAD La Courte Echelle : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD) situé à RAMBOUILLET.

LE DOSSIER DU TRAVAILLEUR

A votre arrivée, un dossier est constitué, il existe en format papier, mais aussi sur informatique (Imago).

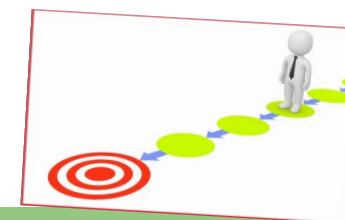


Il sert à conserver les informations nécessaires à votre accompagnement.

Vous et votre tuteur pouvez le consulter sur demande écrite auprès de la direction.

LE CARNET DE PARCOURS, COMPÉTENCES & ENTRETIEN INDIVIDUEL

A compter de 2023, s'ajoutera à votre projet, un carnet de parcours et de compétences dans lequel vous exprimerez vos souhaits en terme de formation et ferez le point sur votre parcours professionnel. Ce carnet vous suivra tout au long de votre carrière et sera étudié lors des évaluations et la restitution de projet.



LES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISÉS

C'est la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale qui fixe l'obligation pour les établissements médico-sociaux d'élaborer avec les personnes qu'ils accueillent un projet individualisé.

Dans les **trois mois qui suivent votre admission**, un entretien d'évaluation entre vous, votre moniteur référent et la coordonnatrice est organisé pour élaborer votre premier projet.

Les projets concernent principalement **le travail** :

- Des apprentissages techniques dans l'atelier
- L'acquisition des savoir-être professionnels
- Des formations individuelles et collectives
- L'intégration vers le milieu ordinaire (mise à disposition individuelle ou collective)
- ...

Parfois, les projets peuvent concerner des aspects plus personnels :

- Démarches administratives
- Changement d'orientation
- Préparation à la retraite
- Intégration d'un foyer d'hébergement
- ...

C'est votre moniteur référent qui écrit et présente votre projet à l'équipe pluridisciplinaire lors de la réunion d'équipe. Une fois que votre projet est validé, une **réunion de restitution** est organisée. Votre représentant légal (tuteur) y est convié et vous pouvez choisir d'inviter les personnes de votre choix.

Des **évaluations** permettent de vérifier la mise en œuvre de **votre projet qui est réactualisé tous les 12 à 18 mois**.



Présentation de l'ESAT de La MAULDRE

L'ESAT est un établissement médico-social.

Les missions d'un ESAT sont :

- proposer une activité professionnelle ;
- offrir un soutien médico-social et éducatif ;
- favoriser un épanouissement personnel et une intégration sociale.



L'ESAT accompagne **78 personnes** ayant plus de 18 ans, possédant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et une orientation professionnelle en ESAT délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le projet d'établissement de l'ESAT a été réécrit en 2023. L'établissement s'engage pour les **5 prochaines années** à :

- soutenir et renforcer les parcours du travailleur ;
- soutenir les professionnels dans leur double mission ;
- développer l'offre commerciale ;
- améliorer la qualité de vie au travail.

Il s'appuie sur les principes énoncés dans la Charte des droits et des libertés: respect des libertés individuelles, de la dignité, de l'altérité, de la laïcité.



Application de vos droits

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Vous avez le droit de vous exprimer librement dans le respect de chacun.

Pour permettre cette expression, il existe :

- ◇ Des rencontres individuelles avec un ou des membres de l'équipe pluridisciplinaire
- ◇ Une réunion d'expression mensuelle par atelier
- ◇ Des espaces de parole à la demande de la personne
- ◇ Un conseil de la vie sociale (CVS)

Le CVS est une instance dans laquelle sont représentés :

- Les travailleurs,
- Les membres du personnel,
- Les familles,
- L'association.

Il vous permet d'exprimer vos besoins, vos questions, vos suggestions sur le fonctionnement de l'ESAT.

Vos représentants CVS travailleurs élus de 2022 à 2027 sont :

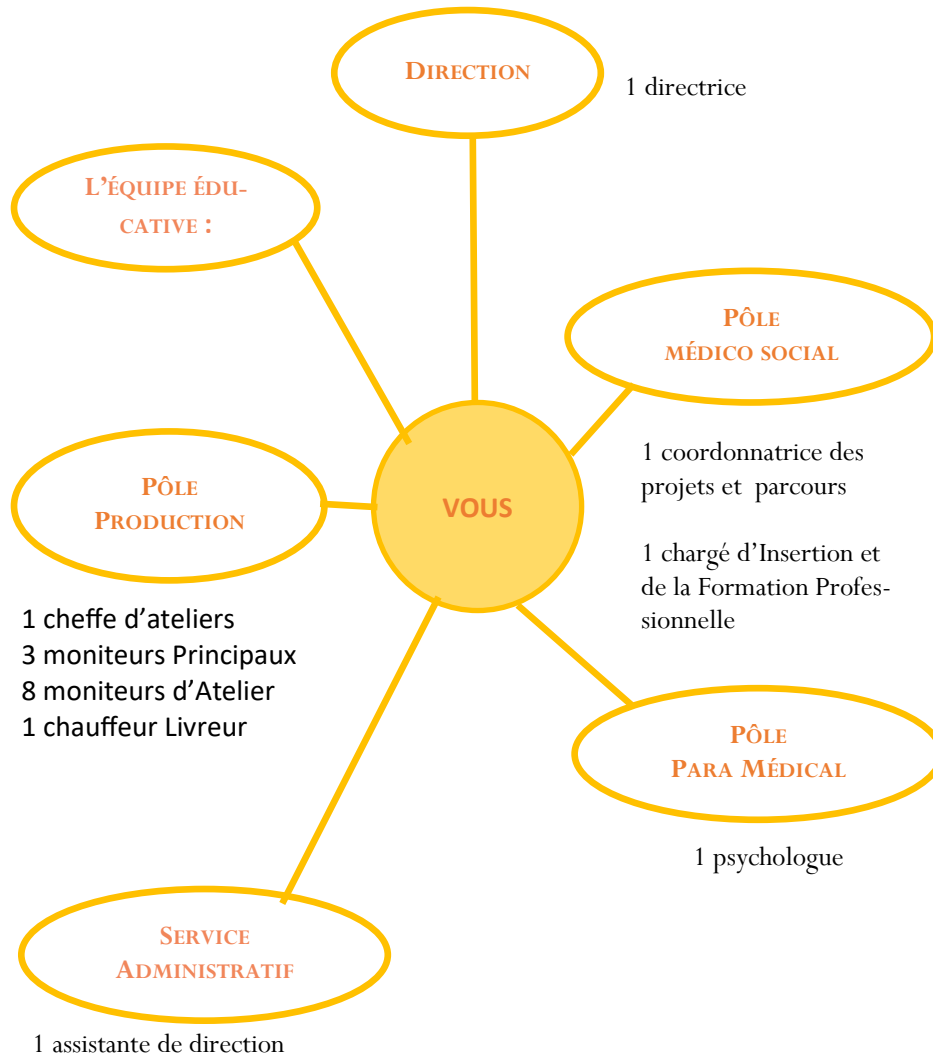
- ◇ *M. Youssef BOUNADAR // M. Flavian PICARD*
- ◇ *M. Damien GUYOMARCH // M. Brandy ROPERT*
- ◇ *M. Roger LE SAINT // M. Baptiste CHARTIER*

Le représentant pour les membres du personnel :
Mme Marie-Astrid MUNOZ

Les représentants de l'association et des familles :
Mme Annie GAUTIER et Mme Danielle LE GOUPIL



L'ORGANIGRAMME



LES MISPE



Les personnes n'étant accompagnées ni par un IME, ni par un établissement relevant de l'Éducation Nationale, relèvent du cadre des MISPE (Mise en Situation Professionnelle en ESAT). Une demande doit être faite auprès de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie). Ce dispositif limite à **deux fois 10 jours** de période de stage dans le même établissement par an.

LES BILANS DE STAGE

Après chaque période de stage, un bilan est réalisé en interne avec :

- Le stagiaire et une personne de son choix
- Le moniteur référent
- La Coordinatrice de projets et de parcours

Ce bilan est l'occasion pour le stagiaire d'exprimer ce qu'il a fait pendant son stage, ce qu'il a appris, comment il s'est senti. Le moniteur apporte ses observations. C'est lors du bilan qu'il est décidé de la suite donnée au stage (autre stage, admission, ...)



L'ADMISSION

Lorsqu'une admission est proposée au stagiaire, il lui est demandé de fournir un certain nombre de pièces (Notification d'orientation, fiche de renseignements, attestation de sécurité sociale, RIB, ...). Le dossier finalisé permet de déclarer son embauche à l'ESAT auprès de l'URSAAF et d'autres organismes (CAF, MDA, ...).

Dans le mois qui suit l'embauche le nouveau travailleur signe avec la directrice son **Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail**.

L'ensemble des professionnels mettra tout en œuvre pour vous accompagner de la manière la plus adaptée et personnalisée tout au long de votre parcours professionnel.

« L'ESAT DE LA MAULDRE »

regroupe trois bâtiments :

1) LE BÂTIMENT : LE SERIN

Une maison d'habitation a subi quelques rénovations pour être actuellement un point colis - Mondial Relay

2) LE BÂTIMENT: LE ROUGE GORGE

Au rez de chaussée, se trouve l'atelier de conditionnement accueillant l'activité de production en Sous-Traitance Industrielle: 32 travailleurs y sont accompagnés. Dans ce bâtiment se trouvent également le bureau des monitrices, deux salles de pauses, des sanitaires comprenant douche et toilettes. Vous trouverez un distributeur de boissons chaudes, le coût varie de 0.40€ à 0.50€ à votre charge.

Au 1er étage se trouvent les vestiaires des travailleurs hommes de l'atelier conditionnement et les vestiaires femmes pour l'atelier conditionnement et entretien des sols et des surfaces.

A cet étage, se trouve également le bureau du psychologue.

3) LE BÂTIMENT: LA COLOMBE

En rez-de-jardin se trouvent les vestiaires des hommes , le bureau du moniteur principal, la réserve du pôle services, les bureaux des moniteurs espaces verts, les vestiaires et la salle de pause des travailleurs espaces verts. Un second distributeur de boissons chaudes est à votre disposition à cet endroit.

En rez-de-rue se trouvent l'atelier laverie repasserie, des sanitaires, une salle de restauration/self, une salle de réunion.

Au 2^{ème} niveau se trouvent les bureaux administratifs de la directrice, de l'assistante de direction, de la cheffe d'atelier, de la coordonnatrice de projets et parcours et celui du chargé d'insertion. Vous y trouvez également des sanitaires.



L'ADMISSION

L'admission à l'ESAT de la Mauldre se fait après plusieurs stages dans l'activité que vous avez choisie si vous nous avez fait part de votre souhait d'être embauché dans notre établissement et que nous avons une place disponible dans cette activité professionnelle. Vous pourrez être amené à venir en renfort sur d'autres ateliers.

LES STAGES

L'ESAT de la Mauldre accueille chaque année de nombreux stagiaires d'horizons très différents :

- Des élèves d'IME
- Des travailleurs d'autres ESAT
- Des personnes cherchant à reprendre une activité professionnelle
- ...

Pour chacun, trois types de stages sont proposés pour permettre d'affiner ou de construire votre projet professionnel :

- **Stage de découverte** (entre 5 et 10 jours), il permet un premier contact avec l'ESAT et parfois avec le monde du travail.
- **Stage de formation** (entre 10 et 20 jours) permet de poursuivre les apprentissages en cours. Il peut y avoir un ou plusieurs stages de formation en fonction du projet de la personne.
- **Stage d'admission** (1 mois renouvelable) permet au stagiaire de vérifier son choix d'intégrer l'ESAT.



L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'ESAT pour tous les travailleurs. Elle couvre les dommages que vous pourriez causer de manière involontaire.



L'ASSURANCE MALADIE & LA MUTUELLE

Vous bénéficiez de la couverture de l'assurance maladie. Vous pouvez adhérer à une assurance santé complémentaire. Une mutuelle collective, vous est proposée au sein de l'ESAT. Si vous souhaitez prendre la mutuelle proposée par l'ESAT, vous pouvez la demander en vous rapprochant de l'assistante de direction.



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

LA DIRECTRICE: SYLVIE SCOTTÉ

Elle est en charge de l'organisation de la structure et elle est garante du fonctionnement administratif, humain et financier de l'établissement.

LA CHEFFE D'ATELIERS: CÉLINE TELHADAS

Elle travaille en collaboration avec la direction et l'équipe. Elle est responsable de la relation clientèle, du développement des activités commerciales et des investissements commerciaux. Elle remplace la directrice lors de ses absences.

L'ASSISTANTE DE DIRECTION: MARIE-ASTRID MUNOZ

Elle est en charge de l'accueil physique et téléphonique, de la gestion administrative, commerciale et du suivi RH des travailleurs.

LE PSYCHOLOGUE: MEHDI NOBLESSE

Il est présent les mardi et vendredi. Il propose aux travailleurs des entretiens individuels, de la cinéma-thérapie, il anime des groupes de paroles et des groupes vivre ensemble.



LE CHARGÉ D'INSERTION ET DES FORMATIONS : STÉPHANE MALLET.

Il est responsable de la mise en œuvre des Projets d'Accompagnement Personnalisé des travailleurs sur l'axe inclusif: stages, mises à disposition, formations...

LA COORDONNATRICE DES PROJETS ET PARCOURS: AURÉLIE LAPOUGE

Elle anime et coordonne les actions médico-sociales.

Elle pilote la mise en œuvre des PAP des travailleurs et est garante de l'effectivité de leurs droits.

Le CHAUFFEUR LIVREUR: EN ATTENTE DE RECRUTEMENT

Il assure les livraisons pour l'ensemble des ateliers de l'ESAT. Il est en charge de l'entretien des véhicules de l'ESAT.

Il peut assurer cette mission avec la participation d'un travailleur.



L'ÉPARGNE VACANCES

En fonction de la production l'ESAT vous propose d'épargner chaque mois soit 10€ soit 12,50€ à convertir en avril de l'année suivante en chèques vacances et l'ESAT double votre épargne.

Exemple :

Je décide d'épargner 10€/mois

L'ESAT rajoute chaque mois : 10€

Tous les mois j'épargne : 10€ + 10€ de l'ESAT = 20€/mois

A la fin de l'année je reçois : 20€ x 12 mois = 240€

Vous recevez **240€ en chèques vacances** (ANCV).

Cette épargne vous permet également de demander une subvention pour un projet de vacances particulier sous réserve de l'acceptation de votre dossier et la présentation de justificatifs.



LA CARTE AMÉTHYSTE

En tant que bénéficiaire de l'AAH, vous pouvez bénéficier de la carte Améthyste, carte de transport gratuite. Pour la mettre en place vous devez vous rendre dans le CCAS de votre commune avec :

- Votre pass Navigo
- Votre carte d'identité
- Une attestation de la CAF concernant le versement de l'AAH
- Votre dernier avis d'imposition
- Une attestation d'hébergement ou un justificatif de domicile

LA PRIME DE PRODUCTION

L'ESAT de la Mauldre a mis en place une prime de production pour les ateliers espaces verts, conditionnement, repasserie/ blanchisserie et entretien des sols et des surfaces.

Cette prime est attribuée mensuellement par les moniteurs et les monitrices qui font valider leurs suggestions auprès de la cheffe d'ateliers.

La prime se décompose en une prime matériel et une prime comportement (respect, motivation, cohésion, productivité). Cette prime peut être revue à la baisse ou à la hausse suivant les événements.

Les travailleurs de l'**atelier cuisine ne** bénéficient pas de cette prime, car leurs repas sont offerts.

LA PRIME DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE

Lors de MAD, une prime exceptionnelle est mise en place .

- 80 € par mois sont offerts sous forme de carte cadeau, chèque cinéma, carte culture, carte magasin...

A cela s'ajoutent 80€ par mois pour une MAD à temps plein.



Les moniteurs d'atelier des pôles sont vos interlocuteurs privilégiés dans votre quotidien professionnel.

Ils rédigent avec vous, annuellement votre projet d'accompagnement personnalisé et mettent en oeuvre vos objectifs relevant de l'activité professionnelle qu'ils encadrent.

Ils organisent les activités de production en les adaptant à vos capacités et compétences. Ils vous proposent ainsi des séquences d'apprentissage et des supports pédagogiques en lien avec votre projet personnalisé.

Ils proposent des ateliers d'information à la santé et à la citoyenneté.

EQUIPE DU PÔLE SERVICE:

- **MONITEUR PRINCIPAL: Gilberto CARVALHO**
- **MONITRICE D'ATELIER: Sylvie FLEURET**
- **MONITRICE D'ATELIER: Isabelle DAUTEL**
-

EQUIPE DU PÔLE ESPACES VERTS:

- **Moniteur principal: Jérôme PERROT**
- **Moniteur d'atelier: Nicolas CUREAUDEAU**
- **Moniteur d'atelier: Jean NIOUMBA**
- **Moniteur d'atelier: Florian DUBOS**
-

EQUIPE DU PÔLE CONDITIONNEMENT

- **Monitrice principale d'atelier: Elodie CHARLOT**
- **Monitrice d'atelier: Vanessa SANTOS**
- **Monitrice d'atelier: Jeannette SILVA MARTIN**



LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'ESAT propose du travail dans 5 secteurs d'activité :

CONDITIONNEMENT

32 travailleurs encadrés par 3 moniteurs d'atelier dont 1 monitrice principale.



ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

23 travailleurs encadrés par 4 moniteurs d'atelier dont 1 moniteur principal.



NETTOYAGE PROFESSIONNEL

15 travailleurs encadrés par le moniteur principal du Pole service.



CUISINE

6 travailleurs encadrés par 1 monitrice



BLANCHISSERIE/ REPASSERIE

5 travailleurs encadrés par 1 monitrice.



LA RÉMUNÉRATION

A la fin de chaque mois travaillé, l'ESAT vous verse une Rémunération **Garantie**. Celle-ci se décompose de la façon suivante :



Le salaire de Production correspond à un pourcentage du salaire minimum légal (SMIC) compris entre 5 et 10% et il est issu des bénéfices des travaux réalisés par les travailleurs (de la facturation).

Éléments de salaire	Salaire		
	Base	Taux	Montants
Salaire (% SMIC)	1 498,47	5,250	78,67
Salaire de production	78,67	151,676	78,67
Aide au poste ESAT	759,72		759,72
Gains bruts	151,67		838,39

L'Aide au Poste ESAT est l'aide de l'État pour le paiement des rémunérations des travailleurs d'ESAT. Le montant brut est réévalué chaque année.

Votre rémunération garantie nette (ce que vous percevez une fois que les charges sont déduites) est comprise entre **600 et 700€ par mois**. Des aides viennent la compléter (AAH, Prime d'activité, ...)

LA PRIME D'ACTIVITÉ

En fonction de vos ressources, vous pouvez prétendre à la prime d'activité en complément de votre rémunération d'ESAT. Cette prime est versée par votre CAF.

Pour voir si vous êtes éligible à cette prime rendez-vous sur votre compte CAF pour renseigner le montant des revenus que vous avez perçu les 3 derniers mois. Pour que le versement ne s'interrompe pas, vous devrez déclarer vos ressources tous les trois mois.



LE TÉLÉPHONE

Afin de réguler l'usage des téléphones portables, ceux-ci ne sont pas à votre disposition pendant le temps de travail sauf urgence et durant les temps de pause.

LE VESTIAIRE

Les lieux pour se changer sont séparés hommes/femmes et accessibles dès 8h30 afin que vous puissiez **mettre votre tenue de travail spécifique**. Vous pouvez vous isoler dans les sanitaires si vous le préférez.

Un casier personnel est mis à votre disposition. Il est souhaitable que celui-ci soit fermé à clé par un cadenas fourni par l'ESAT lors de votre embauche.



LES CONSIGNES DE SECURITE

L'ESAT de la Mauldre réalise 2 fois par an des exercices d'évacuation incendie. Vous apprendrez à sortir de votre lieu de travail et à vous diriger au point de rassemblement.

LES PRESTATIONS MÉDICO-SOCIALES

L'APARTÉ

Cet espace est conjoint avec l'ESAT des Clayes-sous-Bois, il devrait être opérationnel sur le dernier semestre 2023. Il permettra d'accompagner en accueil séquentiel des travailleurs rencontrant une fragilité particulière. L'objectif de ce lieu est de maintenir la continuité de leur parcours global au travers des activités sportives, culturelles, artistiques.

LES INSTANCES PARTICIPATIVES

Des instances participatives existent ou sont en cours de création comme le Conseil à la Vie Sociale, le délégué à la personne, les commissions repas, les commissions qualité de vie au travail, événements festifs, travaux...



LA RÉUNION D'ATELIER

C'est une réunion qui permet à la Cheffe d'ateliers de faire le bilan de l'activité de production par activités 2 fois par an.

CODE DE LA ROUTE

Mis en place par le moniteur principal du pôle service et le chargé d'insertion qui accompagnent les travailleurs dans leurs démarches liées à l'accès au permis de conduire.

PRESTATIONS MÉDICO-SOCIALES –SUITE

GROUPES BIENTRAITANCE :

Echange sur la thématique de la bienveillance, animé par le psychologue dans les ateliers.

GROUPES DE PAROLE :

Echange sur des thématiques diverses proposées par le groupe.
Régulation de la parole par le psychologue.

GROUPES VIVRE-ENSEMBLE :

Echange sur la vie en collectivité dans les ateliers.

ATELIER SAVOIR-ÊTRE

Des réunions de sensibilisation/information régulières sur la citoyenneté, les règles de vie en entreprise sont proposées et animées par le chargé d'insertion et la coordonnatrice des projets et parcours.



LES RELATIONS INTER-PERSONNELLES

Nous accordons une grande importance à la politesse et au respect mutuel. Il est formellement interdit de proférer des menaces, d'échanger des coups, d'exercer des pressions morales sur les collègues de travail/ l'équipe pluridisciplinaire ou de demander de l'argent/ des cigarettes...



LES CIGARETTES

Une tolérance est appliquée dans la cour de l'ESAT, il y a deux points fumeurs disposant de cendriers.

L'HYGIENE

Toute personne est tenue de se présenter avec une tenue adaptée à l'environnement professionnel.

Le nettoyage des locaux est assuré par les travailleurs du pôle services.

LES CONGÉS



Vous avez droit à 5 semaines de congés payés par an. Un calendrier avec les fermetures prévues de l'ESAT vous sera remis annuellement en septembre avec votre fiche de paie.

Le détail de la prise de congés est présenté dans le règlement de fonctionnement et en annexe à votre contrat de soutien et d'aide par le travail.

Sur présentation d'un justificatifs, vous bénéficiez de congés exceptionnels, familiaux et de 3 jours d'enfants malades si vous êtes parents d'un ou plusieurs enfants de moins de 14 ans.

LA VISITE MÉDICALE

Dans le mois qui suit votre admission, une visite médicale est planifiée avec le médecin du travail. Elle est obligatoire et a lieu tous les 3 ans.



LE MEDIATEUR



En cas de non respect de vos droits, vous et/ou votre représentant légal pouvez faire appel à un médiateur choisi sur la liste des personnes qualifiées du département.



LE FONCTIONNEMENT DE L'ESAT

LES HORAIRES :



Vous travaillez :
Du lundi au jeudi de **8h45 à 16h30**.
Le vendredi de **8h45 à 13h30**.
Des pauses de 15 minutes sont prévues les matins et les après-midi. Il y a deux services pour déjeuner: le 1er de **11h45 et 12h30**. Le 2eme de **12h45 à 13h30**.

LA TENUE :



Pour travailler, vous devez avoir une tenue adaptée. Suivant le secteur d'activité, une tenue professionnelle vous est remise : veste, pantalon, t-shirt, chaussures de sécurité, lunettes de protection, gilet de signalisation, casquette, polaire.... Vous avez des vestiaires collectifs non mixtes pour vous changer avant votre prise de poste et un casier personnel.

Vous êtes responsable du matériel qui vous est confié. L'ESAT se charge de nettoyer vos tenues.

LES REPAS



Les repas sont pris sur place à l'ESAT (à l'exception des travailleurs en chantier extérieur ou en mise à disposition). La possibilité est offerte d'apporter son repas, nous mettons à disposition des réfrigérateurs et des micro ondes.

A la date du 01/06/2023, l'entrée, plat, desserts, fromages, boissons chaudes sont facturés **2.98 €** le mois suivant sur votre fiche de paie.

LES ABSENCES



Dans la mesure du possible, nous vous demandons de prendre vos rendez-vous médicaux en dehors de votre temps de travail. Toutefois les rdv avec les spécialistes (psychiatre, neurologue...) font partie de votre parcours global et sont autorisés et payés. Toute autre sortie (pharmacie, etc.) sera non autorisée.

En cas d'absence prévue vous devez remplir un formulaire de demande d'absence avec votre moniteur référent. Celle-ci sera validée par la direction.

En cas de maladie, vous devez prévenir votre employeur et justifier votre absence dans les 48h.